

COMITE SYNDICAL ASSEMBLEE GENERALE 15 FEVRIER 2018 – 19h00

<u>Présents</u>: Yves THEBAULT, Paul LEVILAIN, Xavier GEORGEAULT, Léon BONBOIS, Yves THILLOU (en suppléance de Christian LEPRETRE), Christèle GOUR, Jean-Claude BOURGEAULT, Patrick DERVAL, Patricia PAITEL (en suppléance de Rémy MARTIN), Nadine DREAN, Bernard CHAUVIN, Joël SIELLER, Sylvana BIGOT, Jean SZOT, Rémi PITRE, Jean-Paul TROUBOUL, Jean-Claude LUNEL, Jacqueline SOLLIER, Catherine LUCAS, Thierry LASALLE, Gilbert MENARD, Patrick BERTIN, Jean-Marie PRINCEN, Eric BOURASSEAU, Christiane CHOPIN, Jean-Michel GAUDICHON, Pierre-Yves REBOUX, Bernard AMICE, Anne-Marie WESTER (en suppléance de Dominique MENAND).

<u>Absents/excusés</u>: Philippe HELO, Joseph SIMONNEAUX, Robert PERROT, Daniel GENDROT, Philippe GOURRONC, Christophe PLOTEAU, Elif RICAUD, Joël GARCIA, Madeleine GUILLONNET, Jean-Marc MALDONADO, Carole LETOURNEL, Christine GARDAN, Arlette BRIEUC, Didier LE CHENECHAL, Gilles LEFEBVRE, Albert RAFFEGEAU, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Laurence ANDRIEUX, Guy RINFRAY, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Alain RIMASSON, Laurent LE GUEHENNEC, Yvon MELLET, Annie MOUTEL

<u>Pouvoir(s)</u>: Joseph SIMONNEAUX à Christèle GOUR, Daniel GENDROT à Jean-Claude BOURGEAULT, Joël GARCIA à Jean SZOT, Jean-Marc MALDONADO à Jean-Paul TROUBOUL, Christine GARDAN à Pierre-Yves REBOUX.

Assistai(en)t à la réunion : Joël REGNAULT (Président du Conseil de développement)

Le Président procède à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, il proclame la validité de la séance. Le Président énumère ensuite les affaires à l'ordre du jour et précise qu'il convient tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Madame Christèle GOUR est désignée et accepte.

Adoption du procès-verbal du Comité syndical/Assemblée générale du 6 décembre 2017

☑ L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité, sans rectification, le procès-verbal de sa réunion du 6 décembre 2017.

Point d'étape de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Intégration des 4 communes ex CC Grand-Fougeray

Rappel du calendrier de révision du SCoT :

✓ 4^{ième} trimestre 2017 :

Services de l'Etat : porter à connaissance et note d'enjeux ciblée sur les objectifs poursuivis Débat PADD

✓ 1^{er} trimestre 2018 :

Adaptation des pièces du SCoT et réunion des Personnes Publiques Associées (PPA)

 \checkmark 2nd trimestre 2018 :

Vote et arrêt du projet de SCoT révisé

✓ 3^{ième} trimestre 2018 :

Avis de l'Etat, des autres PPA et de l'Autorité environnementale Mise à l'enquête publique

√ 4^{ième} trimestre 2018:

Rapport du commissaire enquêteur, bilan de l'enquête

Approbation du SCoT révisé

Ce calendrier est compatible avec celui du PLUi-H, dont l'arrêt est programmé fin 2018-début 2019.

- ✓ Le débat PADD s'est déroulé lors du Comité syndical du 6 décembre 2017.
- ✓ Le porter à connaissance (PAC) de l'Etat a été réceptionné le 23 janvier 2018.

Le PAC rappelle qu'en matière de procédure, le Code de l'urbanisme n'a pas prévu de procédure particulière pour l'adaptation des SCoT aux nouveaux périmètres issus de la réorganisation territoriale. Une procédure de révision est donc requise, même si le champ de la révision a été volontairement limité en matière d'objectifs poursuivis, à l'intégration des 4 nouvelles communes. Le rapport de présentation, l'évaluation environnementale, et le DOO, devront être actualisés dans leur globalité au regard des données existantes. Une note de cadrage présentant les enjeux de l'Etat pour cette révision (principalement

ciblée sur le schéma de développement économique avec l'extension de la ZA de Grand-Fougeray) a été reçue

✓ Un point d'étape de l'adaptation des pièces du SCoT est présenté en séance par le bureau d'études (cf. diaporama ci-après).

Concernant le parc d'activités « Les Lizardais », la surface disponible n'est pas de 2,2 ha mais de 0,5 ha. Cette information sera rectifiée.

Concernant le parc d'activités du Pays de Grand-Fougeray, les élus confirment qu'une extension en profondeur n'est pas envisageable compte-tenu notamment de la qualité des terres agricoles à l'ouest de la zone d'activités existante. C'est pour cela et compte-tenu des besoins en foncier à vocation principalement industrielle que se justifie la création d'un nouveau parc d'activités à l'est de la RN 137, sur une surface de l'ordre de 30 ha.

Il y a eu inversion des enveloppes foncières entre La Dominelais et Saint-Sulpice-des-Landes dans le tableau de prospective et la carte de répartition. Cette erreur matérielle sera rectifiée.

Joël SIELLER souhaite relever une difficulté d'interprétation du SCoT dans le cadre de la révision générale du PLU de la commune de Guichen. La question se pose de la possibilité du développement commercial de part et d'autre de la RD38, alors que le pastillage de la

localisation préférentielle sur le secteur de « La Courtinais » telle que figurant dans le DAAC est située au nord de la RD38. Comme cela est précisé à la fois dans le DAAC (page 16) et dans le DOO (page 35), « les enveloppes foncières des parcs structurants de Château Gaillard à Bain-de-Bretagne et des Landes-La Courtinais à Guichen comprennent le foncier à vocation commerciale des pôles de bassin principaux ». Et le parc d'activités Les Landes-La Courtinais englobe bien la partie sud de la RD38, le long de l'axe de desserte du centre-ville. Des implantations commerciales dans le périmètre du parc structurant Les Landes-La Courtinais sont donc compatibles avec le SCoT. Et pour rappel, la loi ALUR a supprimé les ZACOM, dont le tracé était réalisé à la parcelle. La localisation préférentielle a donc été « pastillée », sans délimitation précise. Toutefois, afin d'éviter toute difficulté d'interprétation, le Comité syndical est favorable à apporter les ajustements nécessaires à la carte du DAAC, en invoquant une erreur matérielle.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve ces éléments et autorise le Président à poursuivre les travaux relatifs à cette révision du SCoT.

Recours gracieux de l'association La PUCE - Demande d'abrogation du SCoT

Le Président informe le Comité syndical qu'un **recours gracieux** de l'association **La PUCE** de **Guipry-Messac** a été reçu par courrier recommandé le 23 janvier dernier et demande l'**abrogation du SCoT** et en expose les motivations. Cette association s'est constituée dans le cadre du projet de parc « Avalonys ».

Pierre-Yves REBOUX précise qu'une **rencontre** s'est **déroulée** avec les représentants de cette association le **13 février dernier**, permettant de préciser le contexte et les motifs de ce recours.

☑ Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, refuse d'abroger le SCoT d'une part et autorise le Président à missionner un cabinet d'avocats d'autre part.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Président rappelle que l'élaboration du **budget primitif** est **précédée** pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une **phase préalable** constituée par le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et doit avoir lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département, aux EPCI membres, et aussi faire l'objet d'une mise à disposition et d'une publication dans le cadre des mesures d'information du public sur les affaires locales.

Le Président présente alors à l'assemblée délibérante le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Organisation et missions du Pays

Le Pays des Vallons de Vilaine est organisé autour de deux structures :

une Association (loi 1901);

et un **Syndicat mixte** (article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales). **Deux assemblées** délibérantes **coexistent**, une **Assemblée générale** et un **Comité syndical**, avec sensiblement les **mêmes élus** et le **même exécutif**.

Les missions confiées à l'Association du Pays des Vallons de Vilaine sont définies dans ses statuts. Le Pays n'est pas un nouvel échelon de collectivité territoriale. C'est un espace de coopération entre des collectivités prêtes à travailler ensemble à leur développement, en y associant les acteurs de la vie civile grâce et via un Conseil de développement.

Deux communautés de communes composent le Pays des Vallons de Vilaine, regroupant près de **75 000 habitants** :

- Vallons de Haute Bretagne Communauté : près de 43 000 habitants ;
- et Bretagne porte de Loire Communauté : près de 32 000 habitants.

Vallons de Haute Bretagne Communauté regroupe 18 communes et Bretagne porte de Loire Communauté en regroupe 20.



Vallons de Haute Bre	etagne Communauté	Bretagne porte de Loire Communauté				
Communes	Population*	Communes	Population*			
Baulon	2 182	Bain-de-Bretagne	7 335			
Bourg-des-Comptes	3 241	La Bosse de Bretagne	647			
Bovel	600	Chanteloup	1 845			
Les Brulais	535	La Couyère	512			
La Chapelle-Bouëxic	1 406	Crevin	2 707			
Comblessac	698	La Dominelais	1 350			
Goven	4 422	Ercé-en-Lamée	1 504			
Guichen	8 231	Grand-Fougeray	2 462			
Guignen	3 821	Lalleu	587			
Lassy	1 613	La Noë-Blanche	981			
Lohéac	657	Pancé	1 156			
Loutehel	263	Le Petit-Fougeray	895			
Val-d'Anast	3 908	Pléchâtel	2 769			
Mernel	1 047	Poligné	1 182			
Guipry-Messac	6 888	Sainte-Anne-sur-Vilaine	991			
Saint-Malo-de-Phily	1 091	Saint-Sulpice-des-Landes	792			
Saint-Séglin	546	Saulnières	736			
Saint-Senoux	1 822	Le Sel-de-Bretagne	1 091			
TOTAL	42 971	Teillay	1 072			
*dernière population légale (population municipale 2015)		Tresboeuf	1 271			
		TOTAL	31 885			
	*dernière population légale (population municipale 2015)					

Le **Pays remplit** les **missions** qui lui sont **confiées** par les **collectivités**, dans un **esprit** de **mutualisation**, dans un **souci** de **cohérence**, de **complémentarité**. Cette **coopération** permet de mener une **action commune** dans des **domaines** d'intervention **diversifiés** et **évolutifs**.

Aujourd'hui le Pays des Vallons de Vilaine intervient dans les domaines suivants :

- tourisme, patrimoine et culture ;
- transports, mobilités ;
- agriculture;
- contractualisation Europe-Région ;
- transition énergétique.

Le **Syndicat mixte** du Pays des Vallons de Vilaine a pour **missions** :

- l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT);
- le conseil et l'assistance des collectivités qui en font en la demande, dans les domaines de l'urbanisme (planification, urbanisme réglementaire et opérationnel, maîtrise foncière) et de l'habitat;
- et la **gestion** du **service** Application Droits des Sols (**ADS**), pour l'**instruction** des **autorisations** d'**urbanisme** des **collectivités** qui en font la demande.

Moyens humains du Pays

12 salariés :

Association : 5 salariésSyndicat mixte : 7 salariés

La liste du personnel est la suivante :

- Sandrine BOURDEAU, Chargée de mission « Urbanisme »
- Alain CHARIER, <u>Syndicat mixte</u> Directeur
- Nolwenn COLSON, Chargée de mission « Contractualisation Europe-Région »
- Lise DUMAS, <u>Service ADS</u> Agent instructeur « Droit des sols »
- Emmanuelle GUERIN, Animatrice du Conseil de développement
- Suzie LE BARS, <u>Service ADS</u> Agent instructeur « Droit des sols »
- Sylvain LEVESQUE, <u>Service ADS</u> Agent instructeur « Droit des sols »
- Floriane LIZE, <u>Syndicat mixte</u> Gestionnaire « Programmes Région, Europe » et Assistante administrative
- Aurélie MARTEL, Chargée de mission « Tourisme, culture, patrimoine » et Gestionnaire administrative
- Gaëlle PIERRE, <u>Service ADS</u> Agent instructeur « Droit des sols »
- Julien RIOU, Chargé de missions « Transition énergétique, mobilité et agriculture »
- Pauline SIMON, <u>Service ADS</u> Agent instructeur « Droit des sols »

Une **convention** de **mise à disposition** est établie avec le **Conseil de développement** du **Pays de Redon-Bretagne Sud**, pour le poste d'Animatrice (0,5 ETP).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Céline POIRIER ne fait plus partie des effectifs du Pays des Vallons de Vilaine puisqu'elle a rejoint la nouvelle structure issue de la fusion entre la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF) et la Mission Locale du bassin d'emploi de Rennes. Pour rappel, Céline POIRIER était salariée du Pays et mise à disposition à 100% auprès de la MEIF.

Charges de personnel	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
Association	370 100,00 €	369 769,41 €
Syndicat mixte - Budget principal	65 125,00 €	39 889,52 €
Syndicat mixte - Budget annexe ADS	157 504,77 €	157 484,46 €
TOTAL DES DEPENSES	592 729,77 €	567 143,39 €

En **2018**, avec la **création** de la Plate-forme Locale de Rénovation de l'Habitat (**PLRH**), il est prévu le **recrutement** par l'Association d'un **Conseiller « Energie-habitat »** à **temps plein**. L'accord de financement officiel pour la PLRH est prévu d'ici fin février, après quoi sera lancé le recrutement. Sur l'exercice 2018, seront budgétisés 7/12^{ième} du poste.

Moyens financiers du Pays

L'ensemble des activités du Pays est retracé à travers 3 budgets :

- le **budget principal du Syndicat mixte du SCoT** (comptabilité publique) ;
- le **budget annexe ADS du Syndicat mixte** (comptabilité publique), créé spécifiquement pour ce service et qui <u>doit s'équilibrer avec ses propres recettes</u>;
- et le **budget de l'Association** (comptabilité privée), qui regroupe toutes les autres activités du Pays.

Mis à part le budget annexe ADS, les budgets du Syndicat mixte et de l'Association s'équilibrent, une fois déduites les participations et subventions de tous les autres partenaires, avec les cotisations des Communautés de Communes adhérentes.

D'un point de vue comptable pour les EPCI, il s'agit d'une contribution pour le Syndicat mixte et d'une subvention pour l'Association. Pour cette dernière, la subvention étant supérieure à 23 000 €, une convention d'objectifs est signée avec chaque Communauté de Communes.

Pour obtenir un indicateur, ces cotisations sont ramenées à un coût à l'habitant selon la population DGF de l'année n-1. Dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques, l'objectif de ne pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50 € / habitant jusqu'à la fin du mandat a été acté en 2015, à périmètre constant des missions du Pays.

En **2017**, comme en 2016, l'**optimisation** des **dépenses** et des **autres recettes** a permis d'abaisser sensiblement le niveau de cotisation à **4,35 € / habitant**.

Evolution des cotisations					
en €/habitant (population DGF)					
ANNEE TOTAL					
2017	4,35 €				
2016	4,35 €				
2015	4,50 €				
2014	Année atypique				
2014	(fusion, reversement CCMVS)				
2013	4,50 €				
2012	4,00 €				
2011	4,00 €				

Pour **2018**, les **budgets** seront donc **construits** dans cette **même logique**, en tenant compte toutefois des éléments marquants suivants :

- le **départ** de **Céline POIRIER** et la fin de sa mise à disposition auprès de la MEIF et de la participation forfaitaire du Pays à hauteur de 15 000€ par an ;
- la **création** de la Plate-forme Locale de Rénovation de l'Habitat (**PLRH**) ;
- et le lancement d'une **étude de faisabilité** d'un Système d'Information Géographique (**SIG**) **mutualisé** en partenariat avec les EPCI.

Le **Pays** des Vallons de Vilaine (Association et Syndicat mixte) n'a **pas d'endettement**. **Structure** avant tout d'**ingénierie**, le recours à l'**emprunt** n'est **pas envisagé**.

Perspectives 2018 – Vue d'ensemble et actions clefs

Les **perspectives 2018** s'inscrivent dans une **logique** de **continuité** des **missions** et **travaux** d'ores-et-déjà **engagés** :

Tourisme, patrimoine et culture :

- ✓ Participation aux chantiers de la Destination touristique « Rennes et les Portes de Bretagne » :
 - o création de parcours touristiques en offres packagées sur le territoire de la Destination
 - o état des lieux, positionnement marketing et déclinaison d'un plan d'action
- ✓ Animation du Comité de pilotage local du tourisme :
 - o peser au sein de la Destination touristique « Rennes et les Portes de Bretagne » ;

- o faire valoir et développer le potentiel touristique du territoire ;
- o s'intégrer dans la stratégie touristique régionale (eBreizh connexion, En Bretagne sans ma voiture, Ateliers du tourisme Breton, ...)
- ✓ Mise à jour et enrichissement du guide de randonnées

Aurélie MARTEL, Chargée de mission tourisme et gestionnaire administrative, s'est engagée dans une formation en vue d'une réorientation professionnelle. Des discussions doivent avoir lieu afin de se positionner sur l'avenir de la mission tourisme au sein du Pays, en concertation avec les EPCI et les autres acteurs du tourisme.

Transports, mobilités :

- ✓ Animation du groupe de travail « Mobilités » :
 - o instance de réflexion pour de nouveaux projets (modes doux, etc.),
 - o mise en œuvre d'actions de sensibilisation,
 - o partage d'expériences entre intercommunalités.
- ✓ Suivi et accompagnement des services intercommunaux :
 - o transport à la demande (TAD),
 - o promotion du covoiturage,
 - o pôles d'échanges multimodaux.

Agriculture :

- ✓ Poursuite de la diffusion de l'édition du « Guide des producteurs locaux en circuits courts »
- ✓ Soutien des restaurations collectives à s'approvisionner en produits de qualité, issus si possible d'une production locale

■ Contractualisation Europe-Région :

- ✓ Accueil et information des porteurs de projet sur les dispositifs existants
- ✓ Préparation, organisation et suivi des Comités Uniques de Programmation (CUP) :
 - o réunion mensuelle avec la Région Bretagne,
 - o montage des dossiers et accompagnement des porteurs de projet,
 - o présentation des projets aux membres du CUP pour avis d'opportunité,
 - o compte rendu, suivi et programmation des subventions allouées.
- ✓ Gestion et instruction des dossiers en lien avec les autorités compétentes (Région Bretagne, Sous-préfecture, Agence de Service et de Paiement (ASP), co-financeurs, etc.)
- ✓ Participation et représentation du territoire au sein du Réseau Rural breton et national, instance européenne d'échanges entre acteurs du monde rural
- Revoyure du volet 1 (fonds régionaux territorialisés) du Contrat de partenariat
- ✓ Evaluation des programmes

Urbanisme, foncier et habitat :

- ✓ Poursuivre le service de conseil en urbanisme partagé, qui propose aux collectivités du territoire 3 niveaux d'accompagnement :
 - des missions de conseil en matière de foncier, d'habitat, d'urbanisme de planification et réglementaire : il s'agit de conseiller et d'accompagner les collectivités dans la planification urbaine, l'élaboration des PLU(i) et cartes communales, en lien avec le SCoT;
 - des missions d'expertise, de conseil et d'accompagnement en matière d'urbanisme opérationnel, qui s'apparentent à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : ce type de mission est proposé dans le cadre d'opérations

- d'aménagement, de projets de constructions structurants, urbains ou paysagers, de reconversion/réhabilitation de biens immobiliers ;
- et des missions d'animation dans les domaines du foncier, de l'habitat et de l'urbanisme et de coordination avec le service instructeur d'application du droit des sols : ces missions sont de natures différentes selon qu'il s'agit d'animation, de formation/sensibilisation, ou de coordination d'actions à destination des élus et/ou des agents ;
- ✓ Réflexions autour de la pérennisation du service après 2018 et la sollicitation d'une ingénierie partagée dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs/villes.

Transition énergétique :

- ✓ Finalisation et accompagnement dans la mise en œuvre des actions du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)
- ✓ Animation du Comité de pilotage « PCAET » :
 - Suivi des actions du PCAET
 - Coordination avec les instances décisionnaires
- ✓ Mise en place d'une Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH)
- ✓ Animation et suivi du dispositif TEPcv (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte) et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Gestion du service Application Droits des Sols (ADS) :

- ✓ Poursuivre les travaux initiés entre les communes et le service ADS :
 - o pour gagner en efficience de services d'une manière générale ;
 - o garantir le bon fonctionnement d'un service d'instruction partagée,
 - o tendre vers une instruction de qualité dans les meilleurs délais,
 - o agir pour un meilleur partage des connaissances et de l'information.

Equivalents PC déposés						
	Année 2016	Année 2017	Ecart n/n-1			
Janvier	74,4	79,0	6,2%			
Février	89,6	82,9	-7,5%			
Mars	100,5	98,5	-2,0%			
Avril	97,5	98,1	0,6%			
Mai	91,2	102,0	11,8%			
Juin	103,7	107,3	3,5%			
Juillet	100,4	120,2	19,7%			
Août	55,1	60,1	9,1%			
Septembre	61,6	89,7	45,6%			
Octobre	78,4	134,7	71,8%			
Novembre	82,5	130,8	58,5%			
Décembre	71,3	104,5	46,6%			
Moyenne par mois	83,9	100,7	20,0%			
TOTAL AN	1006,2	1207,8	20,0%			

Le Président tient à préciser que le budget ADS 2018 sera construit avec la présence de Lise DUMAS à temps plein au lieu d'un mi-temps. Suzie LE BARS a sollicité un temps partiel (80%) de droit pour élever un enfant pour une période de 6 mois (renouvelable). Par ailleurs le service instructeur connait toujours une forte activité, avec des pics difficilement prévisibles et le recours au CDG35 n'est pas toujours possible, ni pertinent économiquement lorsqu'une solution en interne est possible. Les communes sont par ailleurs toujours très soucieuses du respect des délais et mobilisent régulièrement le service. Certaines communes ont aussi exprimé des attentes en matière de police de l'urbanisme. La tarification 2018 sera donc amenée à évoluer sensiblement pour tenir compte de ce contexte.

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :

- ✓ Achèvement de la révision du SCoT.
- ✓ Accompagnement des collectivités dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLUi, groupements de commande de révision de PLU, etc.).
- ✓ Formulation des avis relatifs aux révisions générales et modifications des documents d'urbanisme, et des avis des projets soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
- ✓ Mise en place des outils et indicateurs pour le suivi et l'analyse des résultats de l'application du SCoT (à défaut d'une telle analyse dans les six ans, le SCoT est caduc).

Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé :

✓ Réalisation d'une étude de faisabilité en partenariat avec les EPCI.

Jacqueline SOLIER fait état du travail partenarial engagé et indique l'avis favorable du Bureau de Bretagne porte de Loire Communauté pour le lancement de cette étude de faisabilité. Il est par ailleurs précisé qu'un financement à hauteur de 80% peut s'envisager en sollicitant des fonds ITI FEDER et des fonds régionaux dans le cadre du contrat de partenariat.

☑ A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Informations et questions diverses

Calendrier des réunions :

Pour une bonne organisation des agendas, le calendrier 2018 des réunions proposées est le suivant :

- Jeudi 15 février : Comité syndical

- Jeudi 22 février : Comité Unique de Programmation

Jeudi 1^{er} mars : Comité syndical (Vote des budgets)

- Jeudi 5 avril : Bureau

Jeudi 12 avril : Comité Unique de Programmation

- Jeudi 3 mai : Bureau

Jeudi 7 juin : Comité syndical

Mardi 3 juillet : Bureau

- Jeudi 6 septembre : Comité syndical

Jeudi 4 octobre : BureauJeudi 8 novembre : Bureau

- Jeudi 6 décembre : Comité syndical

Intervention du Président du Conseil de développement :

Joël REGNAULT fait état de la mise en place des Conseils de développement dans chacun des EPCI. Côté Bretagne porte de Loire Communauté, le Conseil de développement est en place et est d'ores-et-déjà mobilisé et sollicité sur les chantiers en cours (PLUi-H, projet de territoire, etc.).

Côté Vallons de Haute Bretagne Communauté, la réunion d'installation est programmée le 21 février prochain.

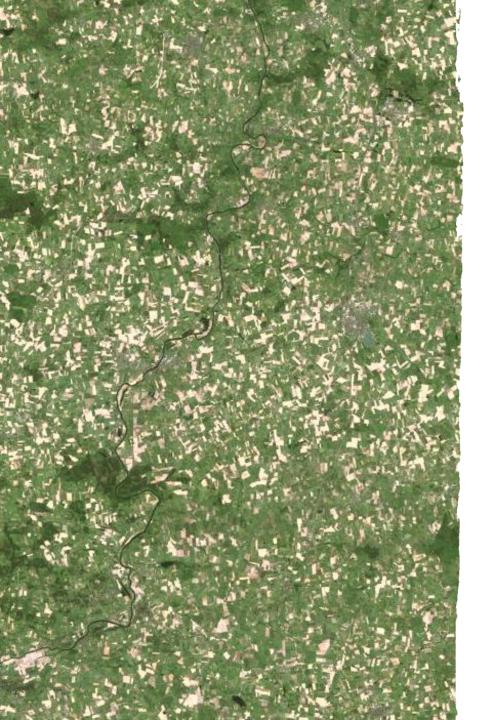
----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----

La Secrétaire de séance, Madame Christèle GOUR Le Président, Monsieur Pierre-Yves REBOUX

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN

THE



SCOT du Pays des vallons de Vilaine



Comité syndical 15 février 2018



Le SCoT des Vallons de Vilaine : révision allégée ?

Procédure de révision

- DIAGNSOTIC PADD : adapter le SCoT, ses enjeux et ses grandes orientations au nouveau territoire.
- Rencontre des 4 communes
- Débat PADD le 06 décembre 2017
- DOO : ajustement du DOO avec intégration des 4 communes et de leurs caractéristiques
- Réunion publique et PPA
- ARRÊT : adaptation des pièces du SCoT et préparation de l'arrêt.
- ENQUÊTE PUBLIQUE : préparation de l'enquête publique
- APPROBATION : Conseil syndical d'approbation du SCoT sur le nouveau territoire

Décembre 2017

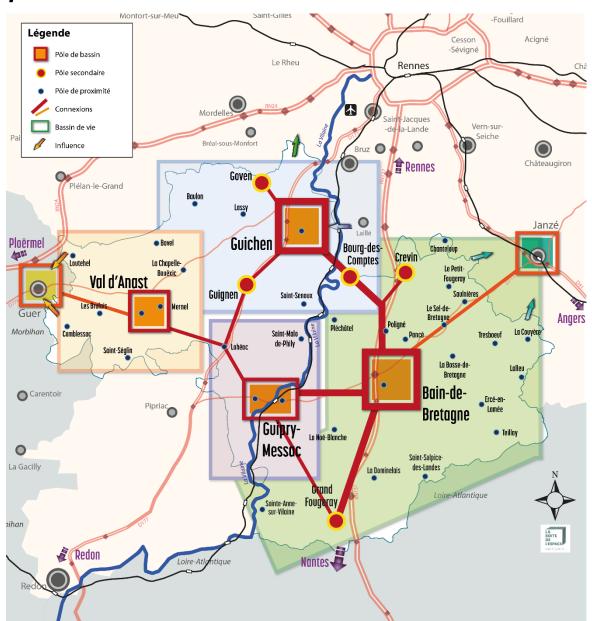
Janvier-mars 2018

Avril 2018

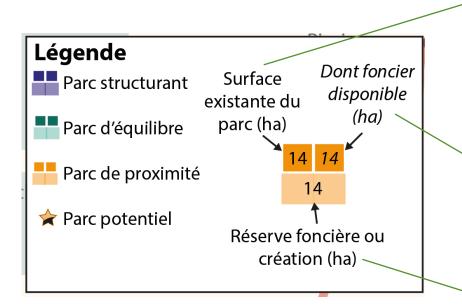
Septembre 2018

Décembre 2018

Le SCoT du Pays des vallons de Vilaine : l'armature urbaine du PADD



Volet développement économique : la localisation des parcs d'activités



DEFINITIONS:

Surface existante =

Correspond à la surface du parc déjà urbanisée, déjà propriété d'une entreprise ou disponible à la vente. Ces terrains sont généralement zonés en U voire 1AU (pour activités).

Dont foncier disponible =

Correspond à la surface du parc disponible à la vente, viabilisée ou en cours. Ces terrains sont généralement zonés en U voire 1AU (pour activités).

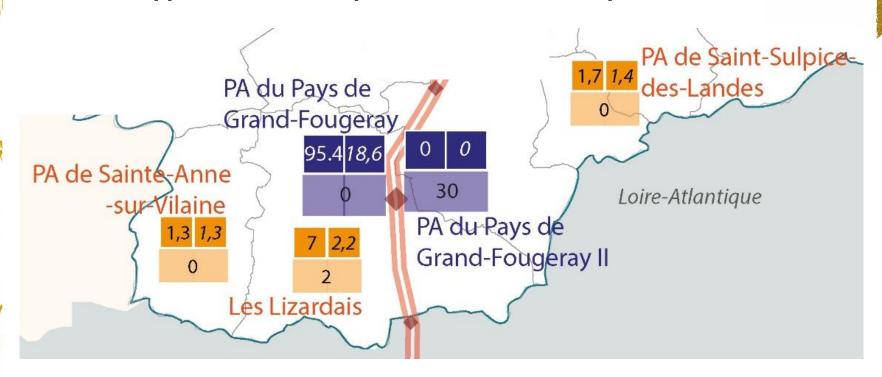
Extension ou création =

Correspond à des futurs secteurs de développement soit en extension de zones existantes ou en création.

Volet développement économique : la localisation des parcs d'activités



Volet développement économique : la localisation des parcs d'activités



Nouveaux sites sur les 4 communes intégrant le SCoT :

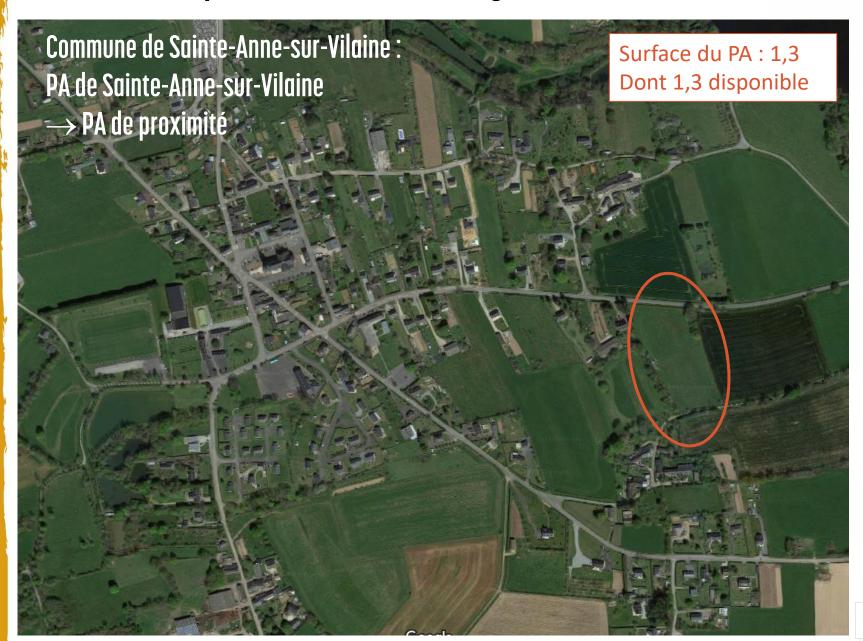
PA du Pays du Grand Fougeray

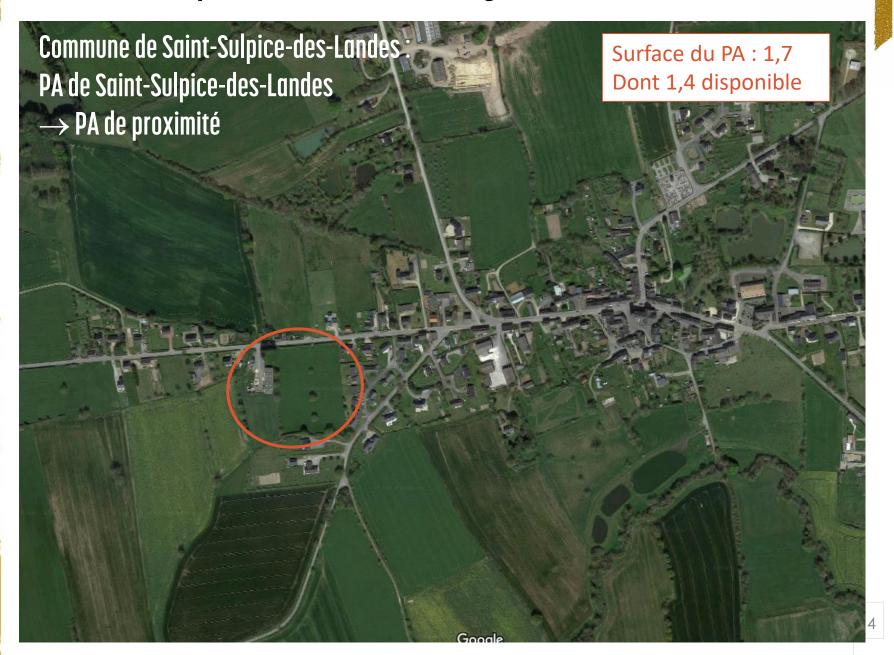
PA du Pays du Grand Fougeray II

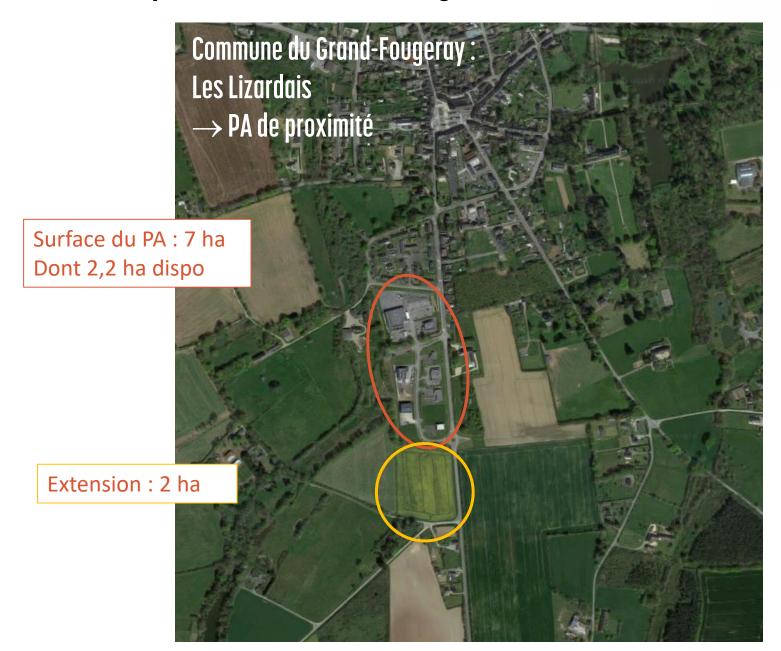
Les Lizardais

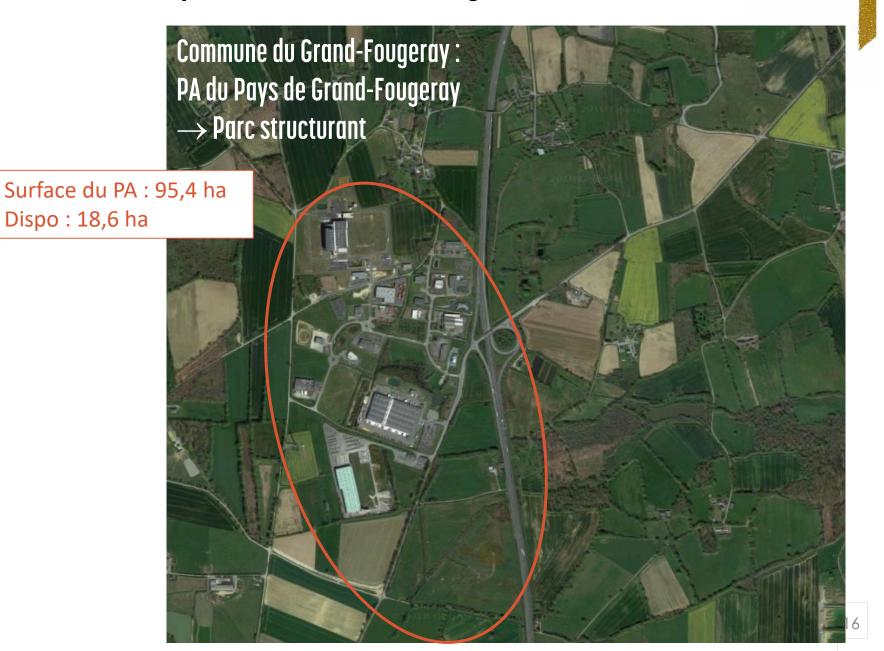
PA de Sainte-Anne-sur-Vilaine

PA de Saint-Sulpice-des-Landes













Commune du Grand-Fougeray : PA du Pays de Grand-Fougeray

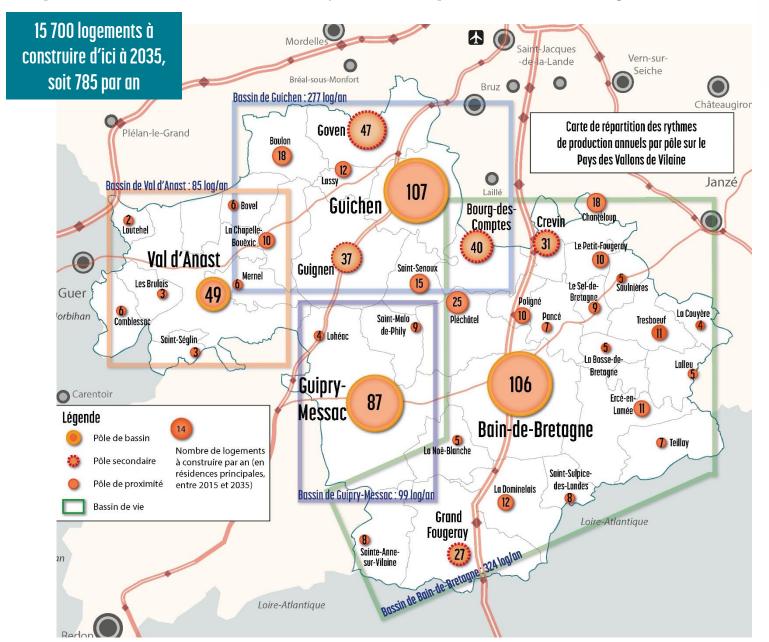
 \rightarrow Parc structurant



Economie: BPDL

		Surface	du parc		Type de parc	
Nom du parc	Commune	Surface totale (ha)	dont foncier disponible ou extension (ha)	Réserve foncière (ha)		
Parc de Château Gaillard*	Bain-de-Bretagne /Pléchâtel	65.00	0	43	Parc structurant	
Parc d'activité du Pays de Grand Fougeray	Grand-Fougeray	95.40	18.6	0	Parc structurant	
Parc d'activité du Pays de Grand Fougeray 2	Grand-Fougeray	0.00	0	30	Parc structurant	
Bel-Air/Ferchaud	Crevin	31.50	0	0	Parc d'équilibre	
Mingé	Sel de Bretagne	1.70	0	0	Parc de proximité	
Les Ajoncs d'or	Ercée-en-Lamée /Teillay	3.00	0	3	Parc de proximité	
Les Salines	Les Saulnières	3.00	1.3	5	Parc de proximité	
PA de Pancé	Pancé	2.60	0	2	Parc de proximité	
PA Chanteloup	Chanteloup	0.00	0	2	Parc de proximité	
Les Pins	Tresboeuf	2.00	2	0	Parc de proximité	
Le Choisel	Poligné	2.80	0	0	Parc de proximité	
PA La Lizardais	Grand-Fougeray	7.00	2.2	2	Parc de proximité	
PA Sainte-Anne sur Vilaine	Sainte-Anne sur Vilaine	1.30	1.3	0	Parc de proximité	
PA de Saint-Sulpice des Landes	Sainte-Sulpice des Landes	1.70	1.4	0	Parc de proximité	
PA la Noë-Blanche	La Noë-Blanche	-	-	3	Parc potentiel	
TOTAL BPLC		217.00	26.80	90.00	307.00	

Impact de l'armature - les objectifs de production de logements



Impact de l'armature : les densités moyennes et minimales par type de pôle

	Pôle de bassin	Pôle secondaire	Pôle de proximité		
Densité moyenne (log/ha)	28 (Guichen et Bain) 23 (Val d'Anast et Guipry- Messac)	20	15		
Enjeux	-Limiter l'étalement urbain des pôles urbains -Diversifier le parc de logements dans les pôles urbains -Favoriser les nouvelles formes urbaines dans les polarités -Renforcer le rôle des centralités				

	Pôle de bassin	Pôle secondaire	Pôle de proximité
Densité minimale à l'opération (log/ha)	20 (Guichen et Bain) 15 (Val d'Anast et Guipry- Messac)	15	12

Impact de l'armature : la répartition des enveloppes foncières

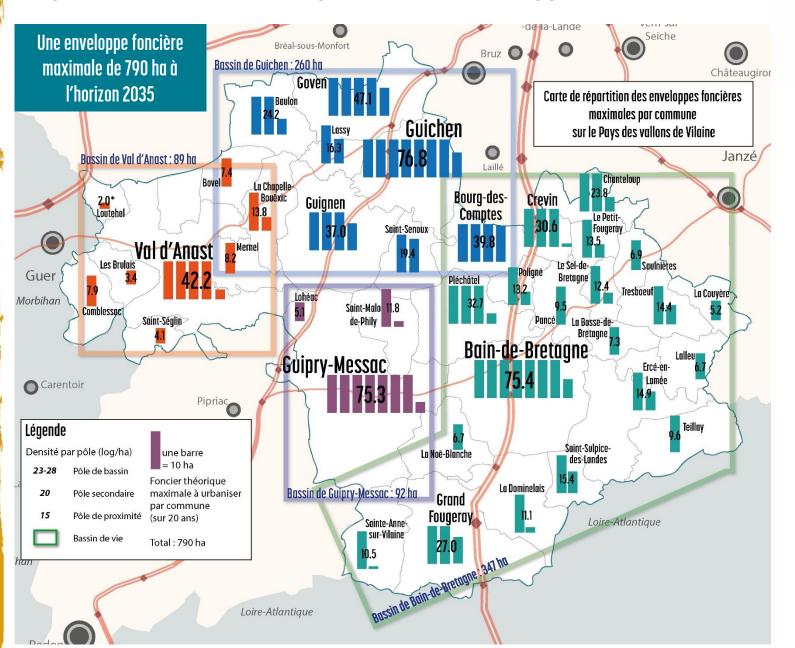


Tableau de prospective globale

	POPULATION			LOGEMENTS				ESPACE		
Commune	Population 2015 (estimation)	Taux de croissance (%)	Population 2035	Résidences principales en 2015 (estimation)	Taille des ménages en 2035	Résidences principales en 2035	Logements (RP) à construire 2015-2035	Logements (RP) à construire par an	Densité moyenne (log/ha)	Foncier à urbaniser (ha)
Bain-de-Bretagne	8024	2,00	11923	3187	2,25	5299	2112	106	28	75,44
Crevin	2794	1,80	3993	1051	2,40	1664	612	31	20	30,60
Chanteloup	1781	1,50	2399	601	2,50	959	358	18	15	23,87
Pléchâtel	2899	1,50	3904	1071	2,50	1562	490	25	15	32,70
Poligné	1225	1,50	1650	461	2,50	660	199	10	15	13,26
Le Sel-de-Bretagne	991	1,50	1335	347	2,50	534	187	9	15	12,44
La Bosse-de-Bretagne	653	1,50	879	242	2,50	352	110	5	15	7,33
Ercé-en-Lamée	1570	1,50	2114	621	2,50	846	225	11	15	14,98
La Noë-Blanche	1033	1,50	1391	456	2,50	556	101	5	15	6,72
Teillay	1087	1,50	1464	441	2,50	586	145	7	15	9,65
Pancé	1211	1,50	1631	509	2,50	652	143	7	15	9,56
Le Petit-Fougeray	964	1,50	1298	316	2,50	519	203	10	15	13,54
Lalleu	626	1,50	843	236	2,50	337	101	5	15	6,75
Saulnières La Couyère	751 535	1,50 1,50	1012 720	301 209	2,50 2,50	405 288	104 79	5 4	15 15	6,92 5,29
Tresboeuf	1282	1,50	1727	473	2,50	691	217	11	15	14,48
Grand Fougeray	2475	1.80	3637	975	2,40	1515	540	27	20	27.02
Sainte-Anne-sur- Vilaine	1009	1.50	1438	417	2,50	575	158	8	15	10.53
Saint-Sulpice-des- Landes	796	1.50	1134	287	2,50	453	166	8	15	15.43
La Dominelais	1346	1.50	1814	494	2,50	726	231	12	15	11.08
BdV Bain	33 051		46 306	12 697		19 180	6 483	324		347,60
Guichen	8278	2,00	12301	3317	2,25	5467	2150	107	28	76,79
Bourg-des-Comptes	3267	1,80	4668	1147	2,40	1945	797	40	20	39,87
Goven	4532	1,80	6475	1755	2,40	2698	943	47	20	47,14
Guignen	3798	1,80	5426	1520	2,40	2261	741	37	20	37,03
Saint-Senoux	1828	1,50	2462	693	2,50	985	292	15	15	19,47
Baulon	2122	1,50	2858	779	2,50	1143	364	18	15	24,26
Lassy	1472	1,50	1983	548	2,50	793	245	12	15	16,32
BdV Guichen	25297		36172	9760		15292	5531	277		260,86
Val d'Anast	4055	2,00	6025	1707	2,25	2678	971	49	23	42,22
Bovel	620	1,50	835	222	2,50	334	112	6	15	7,48
Les Brulais	497	1,50	669	216	2,50	268	52	3	15	3,45
Comblessac	721	1,50	971	269	2,50	388	119	6	15	7,92
Loutehel Mernel	237 1068	1,50 1,50	319 1438	117 452	2,50 2,50	128 575	30* 123	2* 6	15 15	2,00* 8,22
							208	10		
La Chapelle-Bouëxic Saint-Séglin	1400	1,50	1886	546	2,50	754			15	13,88
BdV Val d'Anast	520 9 117	1,50	700 12 842	218 3747	2,50	280 5405	62 1677	3 84	15	4,15 89,31
Guipry-Messac	7046	2,00	10469	2921	2,25	4653	1732	87	23	75,31
Saint-Malo-de-Phily	1013	1,50	1364	367	2,50	545	178	9	15	11,89
Lohéac	694	1,50	935	297	2,50	374	77	4	15	5,11
BdV Guipry-Messac	8752		12768	3585		5572	1987	99		92,32
Dol- d. t	27 400	2.00	40.712	44.400	2.25	40.007	6.055		22.22	
Pôle de bassin	27 403	2,00	40 719	11 132	2,25	18 097	6 965	348	23-28	269,75
Pôle secondaire	16 866	1,80	24 198	6 449	2,40	10 083	3 633	182	20	181,66
Proximité	31 947	1,50	43 171	12 208	2,50	17 268	4561	254	15	338,09
PVV	76 216		108 088	29 789		45 448	15 679	784		790,09

DAAC: Grand Fougeray



TVB : en cours d'ajustement

